

## Compte administratif 2010 du budget annexe de l'assainissement non collectif

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, délibérant sur le compte administratif 2010, dressé par M. Paul KERDRAON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré :

1) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				3 695.43		3 695.43
Opérations de l'exercice (dt affectation en réserves)	5 441.00	9 216.05	0.00	608.00	5 441.00	9 824.05
<i>Totaux</i>	<i>5 441.00</i>	<i>9 216.05</i>	<i>00.00</i>	<i>4 303.43</i>	<i>5 441.00</i>	<i>13 519.48</i>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>3 775.05</b>		<b>4 303.43</b>		<b>8 078.48</b>

2) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**VOTE : à l'unanimité (M. le maire est sorti au moment du vote)**